

Renouvellement du matériel informatique [1]

Le renouvellement de **matériel informatique pédagogique** fait l'objet d'un plan départemental. Il n'y a donc pas lieu d'initier de démarches particulières, sauf pour le matériel de type Apple pour lequel une justification est à fournir.

- Les ordinateurs sont renouvelés tous les 7 ans.
- Les écrans plats ne sont renouvelés que s'ils sont hors d'usage ou si des contraintes technologiques l'imposent.
- Sauf opération particulière (par exemple pour éliminer un type d'appareil peu économique), les imprimantes ne sont remplacées que si elles sont hors d'usage ou si elles ne répondent plus au besoin des utilisateurs concernés. Ceci en tenant compte des nouvelles normes d'équipement (notamment, imprimantes individuelles plus autorisées).
- Les autres périphériques informatiques, tels que les scanners ou les disques durs externes, ne sont pas remplacés automatiquement et doivent faire l'objet d'une demande spécifique.

Le renouvellement de **matériel informatique administratif** est géré par l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

Chaque année, les commandes de matériel informatique sont liées au vote des budgets et, le cas échéant, de lois, soumises aux délais référendaires. Il faut également tenir compte des décisions du Partenariat des achats informatiques romands (PAIR) relatives aux choix des constructeurs. L'OCSIN doit ensuite valider les configurations du matériel administratif et le SEM celles du matériel pédagogique. Enfin la désignation des fournisseurs revient à la Centrale commune d'achat (CCA).

SEM Logistique

Rue des Gazomètres 3

Case postale 241

1211 Genève 8

Coordonnées Email : [sem.logistique \[at\] edu.ge.ch](mailto:sem.logistique@edu.ge.ch) Téléphone :

URL source (modified on 04/12/2018 - 13:40): <https://edu.ge.ch/sem/equipement/outils/renouvellement-du-materiel-informatique-1442>

Liens

[1] <https://edu.ge.ch/sem/equipement/outils/renouvellement-du-materiel-informatique-1442>